

# Faire un don

En faisant un don à l'Association e-Enfance, vous participez au développement de celle-ci et vous nous aidez à développer notre mission : permettre aux enfants et adolescents de se servir des nouvelles technologies de communication (Internet, téléphone mobile, jeux en réseau) avec un maximum de sécurité. Les dons des particuliers aux associations d'intérêt général comme e-Enfance bénéficient d'une réduction d'impôts de 66% du montant du don (dans la limite de réduction d'impôt de 20% du revenu imposable). Un reçu vous sera adressé par voie postale à réception du don.